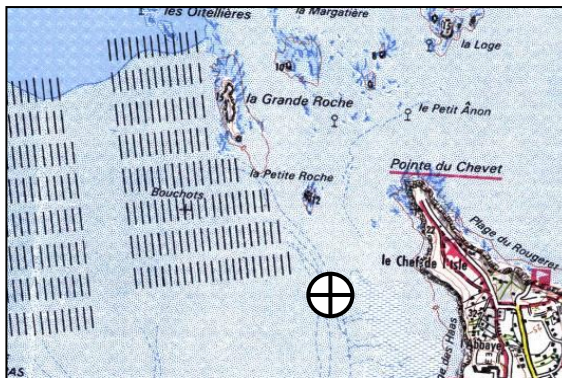


INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES



Commune : SAINT-JACUT-DE-LA-MER
Lieu : Baie de l'Arguenon
Coquillage suivi : Coques (*Cerastoderma edule*)

Renseignez-vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

SITE TOLERE
Pour la pêche à pied récréative des coquillages

RISQUE SANITAIRE FAIBLE

Localisation / Environnement

Ce gisement de coques couvre une bonne partie de la baie de l'Arguenon. Cette baie est située entre les communes de St-Jacut-de-la-Mer à l'Est, de St-Cast-le-Guildo à l'Ouest et de Créhen au Sud. Cette baie reçoit les eaux du fleuve l'Arguenon dont le bassin versant couvre une zone agricole à forte densité d'élevages intensifs. Ce gisement a anciennement fait l'objet d'une pêche à pied professionnelle régulière.

Ce gisement est classé **B** (Arrêté Préfectoral du 21 février 2019)
 pour les coquillages de la filière professionnelle bénéficiant de procédés d'épuration et de contrôles spécifiques

Evolution des résultats d'analyses bactériologiques

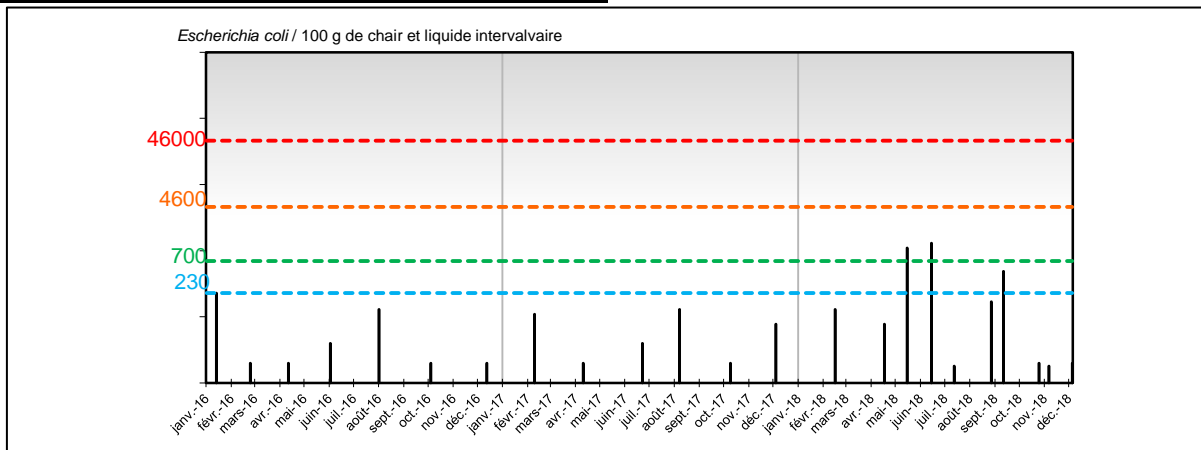


Tableau de répartition des résultats

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	230 et ≤ 700	700 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	20	1	2	0	0
Fréquences	87,0%	4,3%	8,7%	0,0%	0,0%

Conclusion

Deux contaminations inhabituelles pour ce site sont observées au printemps 2018. De qualité sanitaire médiocre, elles déclassent le gisement. La pêche est tolérée.
La consommation de coquillage ne peut être considéré comme en permanence sans risque pour la santé. La cuisson est un moyen de réduire significativement le risque sanitaire.

